

07.06.2006 - 10:48 Uhr

Conférence internationale du Travail La Suisse citée à comparaître demain devant la Commission des normes

Berne (ots) -

Pour la première fois sans doute de son histoire, la Suisse est citée à comparaître devant la Commission des normes de la 95e Conférence internationale du Travail qui siège actuellement jusqu'au 16 juin à Genève.

C'est à la requête de l'Union syndicale suisse (USS) que le gouvernement suisse est appelé à répondre aux questions des experts ayant trait à la mise en œuvre des articles 1 à 4 (voir annexe au présent communiqué) de la convention n° 98 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur le droit d'organisation et de négociation collective.

Les griefs faits à la Suisse concernent :

la protection contre les licenciements antisyndicaux ;

le remplacement des syndicats par des commissions de personnel pour négocier les conditions de travail ;

la promotion de la négociation collective.

Il est prévu que la Commission des normes traite du cas de la Suisse jeudi après-midi 8 juin 2006, en principe au plus tôt à 15 heures.

L'accès aux locaux du Bureau international du Travail n'étant possible qu'avec un badge, les personnes intéressées par le débat sont priées de bien vouloir se conformer aux directives figurant sur le site de l'OIT

(<http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/info/meetings/meetin>

gs_info).

Pour des renseignements complémentaires, en plus de l'annexe au présent communiqué, de la documentation peut vous être fournie à l'adresse suivante : renato.michelli@sgb.ch. Jean-Claude Prince, secrétaire central de l'USS et délégué des travailleurs de la Suisse à la Conférence internationale du Travail, se tiendra à votre disposition dans toute la mesure de ses possibilités au numéro de portable suivant : 079 689 45 84.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100510860> abgerufen werden.